



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de la demande : 2011-2670
Demande : B.3.12 – Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Sencor Solupak
Numéro d'homologation : 20968
Matière active : Métribuzine
N° de document de l'ARLA : 2209945

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de Sencor Solupak (n° d'homologation 20968), qui contient comme matière active de la métribuzine, afin d'inclure un avertissement plus général concernant le traitement des pommes de terre en post-levée, qui souligne la nécessité de réaliser une analyse biologique avant d'utiliser Sencor Solupak sur de nouvelles variétés de pommes de terre.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour les présentes demandes.

Évaluation de la valeur

Le demandeur propose d'inclure un avertissement plus général concernant le traitement des pommes de terre en post-levée qui souligne la nécessité de réaliser une analyse biologique avant d'utiliser Sencor Solupak sur de nouvelles variétés de pommes de terre. La modification proposée est appuyée sur le plan de la valeur, car elle encourage une plus grande prudence pour l'utilisation de la métribuzine sur les pommes de terre au Canada.

Conclusion

Après examen des renseignements disponibles en vue de modifier l'étiquette de Sencor Solupak, l'ARLA juge qu'ils sont suffisants pour approuver l'ajout d'un avertissement plus général concernant le traitement des pommes de terre en post-levée, qui souligne la nécessité de réaliser une analyse biologique avant d'utiliser Sencor Solupak sur de nouvelles variétés de pommes de terre.

References

PMRA ID # 2071179 DACO 10.1, 10.3, 10.3.1, 10.3.2 Sencor Herbicides applied early post-emergence in potatoes- Variety disclaimer statement, 26 pp

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.